

ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 101-2006 0328

2

0

0

4

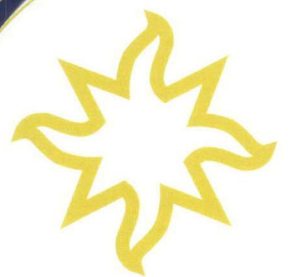
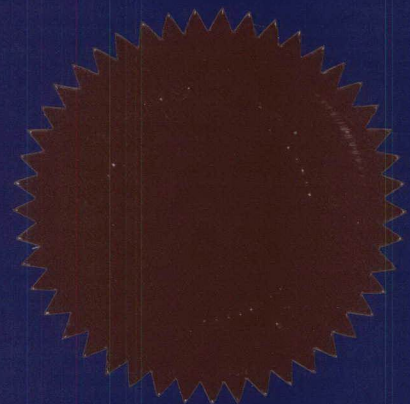
RAPPORT ANNUEL

2

0

0

5



Ordre des
Urbanistes du
Québec



LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, le 1^{er} sept. 2005

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre de la Justice et procureur général
Ministre responsable des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des Urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute distinction.

Le président,

Claude Beaulac, urb.
Ordre des urbanistes du Québec

Québec, le 1^{er} sept. 2005

Monsieur Gaétan Lemoyne, Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des Urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,

Claude Beaulac, urb.
Ordre des urbanistes du Québec

Québec, le 1^{er} sept. 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bur. 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des Urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Yvon Marcoux
Ministre de la Justice et Procureur général
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

ADMINISTRATEURS AU BUREAU DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC POUR 2004-2005

Claude Beaulac
Président

Jean Côté
Administrateur et trésorier

Louise Audet
Vice-présidente

Jacques Besner- 20 mai 2004
Administrateur

Bernard McCann- en remplacement de Jacques Besner – 18 juin 2004
Administrateur

Raphaël Fischler
Administrateur

André M. Boisvert
Administrateur

Claude Gauthier
Administratrice

Renée O'Dwyer
Administratrice nommée par l'Office des professions

Monique Dubuc
Administratrice nommée par l'Office des professions

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Région 01	<i>Bas Saint-Laurent</i>	12
Région 02	<i>Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	30
Région 03	<i>Capitale-Nationale</i>	119
Région 04	<i>Mauricie</i>	27
Région 05	<i>Estrie</i>	25
Région 06	<i>Montréal</i>	265
Région 07	<i>Outaouais</i>	29
Région 08	<i>Abitibi-Témiscamingue</i>	5
Région 09	<i>Côte-Nord</i>	6
Région 10	<i>Nord-du-Québec</i>	1
Région 11	<i>Gaspésie-îles-de-la-Madeleine</i>	0
Région 12	<i>Chaudière-Appalaches</i>	21
Région 13	<i>Laval</i>	27
Région 14	<i>Lanaudière</i>	28
Région 15	<i>Laurentides</i>	46
Région 16	<i>Montréal</i>	115
Région 17	<i>Centre du Québec</i>	4
Hors Québec		21
Total des membres au 31 mars 2004		781

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit:

Membres au 31 mars 2003	766
Décès	(1)
Démissions	(12)
Radiations	(3)
Réinscriptions	(2)
Nouveaux membres	(29)
Total :	781

Membres émérites	15
------------------	----

LES COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2004-2005

Membres réguliers	<i>370.00\$</i>
Membres hors Québec	<i>120.00 \$</i>
Membres étudiants à temps plein	<i>92.50 \$</i>
Membres sans emploi	<i>92.50 \$</i>
Membres retraités	<i>92.50 \$</i>
Membres en congé parental	<i>92.50 \$</i>
Membres retraités de + 70 ans	<i>- \$</i>
Membres émérites	<i>- \$</i>
Contribution à l'Office des professions	<i>23.30 \$</i>

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Président

Claude Beaulac, urbaniste

Vie démocratique

Au 1^{er} avril 2004, le Bureau était formé des personnes suivantes :

- M. Claude Beaulac, président
- M. Jean Côté, 1^{er} vice-président
- Mme Louise Audet, 2^e vice-présidente
- M. Jacques Besner, trésorier
- M. André M. Boisvert, administrateur
- M. Raphaël Fischler, administrateur
- Mme Claude Gauthier, administratrice
- Mme Monique Dubuc, administratrice nommée
- Mme Renée O'Dwyer, administratrice nommée

Le Conseil d'administration était formé de :

- M. Claude Beaulac, président
- M. Jean Côté, 1^{er} vice-président
- Mme Louise Audet, 2^e vice-présidente
- M. Jacques Besner, trésorier
- Mme Monique Dubuc, administratrice nommée

Le 20 mai 2004, le Bureau acceptait avec regret la démission de M. Jacques Besner après plus de 15 ans de loyaux services au sein du Bureau.

Le 18 juin 2004, le Bureau nommait M. Bernard McCann à titre d'administrateur pour la Région de Montréal en remplacement de M. Jacques Besner. Conséquemment, M. Jean Côté a accepté la fonction de trésorier et M. André M. Boisvert a été au sein du CA.

Le Bureau s'est réuni à neuf reprises au cours de l'année aux dates suivantes :

- 2 avril 2004
- 20 mai 2004
- 18 juin 2004
- 23 septembre 2004
- 29 octobre 2004
- 12 novembre 2004
- 9 décembre 2004
- 28 janvier 2005
- 5 mars 2005

Compte tenu du nombre de réunions du Bureau, le Conseil administratif ne s'est pas réuni au cours de l'année.

L'assemblée générale s'est tenue le 20 mai 2004 et une assemblée générale spéciale a été tenue le 9 décembre 2004. Celle-ci avait pour objet l'augmentation de la cotisation 2005-2006.

Augmentation de la cotisation 2005-2006

Lors de l'assemblée générale spéciale tenue le 9 décembre 2004, les membres ont entériné la décision du Bureau d'augmenter la cotisation 2005-2006 d'un montant de 60 \$. Cette augmentation devenait nécessaire afin de contrer l'érosion de la capacité financière due à la seule inflation. En effet, la dernière hausse remontait à 1996 et ne représentait qu'une augmentation de 10 \$ par rapport à la cotisation perçue en 1995. Il fallait remonter à 1991 pour constater la dernière augmentation importante, soit de 275 \$ à 350 \$. De fait, pour simplement contrer l'érosion de la capacité financière due à la seule inflation, une augmentation de cotisation de 75 \$ aurait été nécessaire.

Développement des partenariats

L'OUQ a poursuivi le développement de son réseau d'entente avec d'autres organismes. Ainsi, relativement à la formation continue, de nouvelles ententes ont été conclues avec l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) et l'Association des urbanistes et des aménagistes municipaux du Québec (AUAMQ).

Une importante entente de commandite a été conclue avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Cette entente prévoit la participation de la SCHL aux différentes activités de l'OUQ ainsi que pour la tenue d'Ateliers sur la planification et l'aménagement durables pour les petites collectivités à travers le Québec.

Dans le cadre de notre entente d'affiliation avec l'Institut canadien des urbanistes, le Bureau a accepté d'organiser le Congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) à Québec en juin 2007. De plus, l'OUQ est impliqué dans l'organisation de la **Conférence mondiale des urbanistes** et le **Forum urbain mondial de l'ONU** qui se tiendront à Vancouver en juin 2006.

L'OUQ s'est joint à l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ), l'Association des designers industriels du Québec (ADIQ), l'Association professionnelle des designers intérieurs du Québec (APDIQ), l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), la Société des designers graphiques du Québec (SDGQ) et à l'Institut de Design Montréal (IDM) afin de fonder la **Conférence interprofessionnelle en design du Québec (CIDQ)** dont la mission vise à *créer des synergies entre les associations et ordres professionnels du milieu du design afin de réaliser ensemble des projets et activités permettant de promouvoir et de valoriser le design et d'accroître sa contribution au développement de la société*. Les objectifs de cette nouvelle association sont les suivants :

1. Assurer la représentation et la promotion des intérêts communs des professions du design;
2. Faire la promotion du design par l'organisation d'événements destinés à faire connaître le design et ses diverses disciplines;
3. Encourager les échanges et favoriser une plus grande collaboration entre les professionnels du design;
4. Favoriser l'amélioration des services aux membres par le développement de programmes et la mise en commun de services;
5. La CIDQ possèdera un statut juridique propre comme organisme sans but lucratif;
6. Le membership de la CIDQ sera constitué par les associations, ordres et autres regroupements qui regroupent des professionnels oeuvrant dans le design;

Suite à la création du CIDQ, l'**IDM** a modifié la composition de son conseil d'administration afin d'y accueillir les six représentants des ordres et associations membres fondateurs du CIDQ. L'**OUQ** siège donc maintenant au conseil d'administration de l'**IDM**.

Représentations

Une rencontre avec certains représentants du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (**MAMSL**) a eu lieu le 21 mai 2004 à Québec. Les principales discussions ont porté, entre autres, sur le développement des relations entre le **MAMSL** et l'**OUQ**, la formation continue et la participation de l'**OUQ** à des tables de réflexion. Le **MAMSL** souhaitait vivement que l'**OUQ** participe davantage à leurs réflexions et a invité l'**OUQ** à faire partie du Comité de diffusion des pratiques afin d'élaborer, d'enrichir et de diffuser un guide des meilleures pratiques. Il a, de plus, été question de mettre sur pied un Comité technique formé de divers intervenants : **MAMSL**, **OUQ**, **AQU**, **UMQ**, Universités, etc. Il fut également question des actes réservés aux urbanistes dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a également consulté l'**OUQ** dans le cadre de la révision de la Loi sur la **Communauté métropolitaine de Montréal**.

Par le biais de la participation de l'Institut canadien des urbanistes, l'**OUQ** a également participé au « **Forum des 22 grandes villes canadiennes** » qui s'est tenue à Montréal au mois de juin. L'**ICU** était le seul organisme à caractère professionnel à être invité à participer à ce forum. Présidée par le vice-président M. Chris Leach, la délégation de l'**ICU** était composée de M. Raphaël Fischler, administrateur de l'**OUQ** et de moi-même.

En tant que président de l'**OUQ**, j'ai également été invité à siéger au comité consultatif de la conférence internationale **Urbistique Montréal 2005**, « Les nouvelles tendances dans la gestion des systèmes urbains » qui s'est tenue du 23 au 26 mai 2005 à l'hôtel Hilton, Montréal, Bonaventure.

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS

Association des biologistes du Québec et OUQ « Le défi de la nature en ville ! »

Membre

David Belgue, coprésident du comité de la programmation

Les 4 et 5 novembre dernier l'Association des biologistes du Québec et l'Ordre des urbanistes du Québec ont tenu un congrès conjoint sous le thème : « *Le défi de la nature en ville* ».

C'est sous la présidence d'honneur de M. Jean-Paul L'Allier, maire de la Ville de Québec, que plus de 270 biologistes, élus, gestionnaires municipaux, urbanistes, architectes paysagistes et aménagistes ont participé aux différentes conférences et ateliers traitant :

- des politiques municipales de protection et de mise en valeur des milieux naturels ;
- des corridors de transport et la défragmentation des espaces naturels en milieu urbain ;
- de l'aménagement des parcs urbains et la restauration des cours d'eau ;
- du génie végétal, une alternative à la pierre et au béton ;
- des problèmes de cohabitation faune et homme.

Lors de la cérémonie d'ouverture, M. L'Allier a insisté sur la nécessité, pour les professionnels, biologistes, urbanistes et architectes du paysage, doivent de se concerter afin de bien préparer leurs projets. « Il est plus qu'important que votre projet soit bien préparé, car votre travail est de le rendre intéressant et gagnant aux yeux des élus. Des projets de démonstration remplissent bien cette fonction. C'est vraiment cela le défi de la nature en ville. »

Au total, plus de 30 experts se sont déplacés pour présenter leurs récentes analyses, recherches ou projets novateurs d'aménagement. Ces conférences ont démontré aux congressistes la nécessité de bien comprendre les relations souvent difficiles entre le milieu naturel, ses composantes fauniques et floristiques et le milieu urbanisé.

Ce congrès s'est clôturé par deux tables rondes où les débats ont permis d'apporter des pistes de solutions aux différents problèmes vécus par les professionnels. La première table ronde portait sur le rôle des municipalités dans la protection et la mise en valeur des milieux naturels en ville. Le constat général de celle-ci : « les municipalités doivent mettre en place des outils permettant de conserver et mettre en valeur les différents milieux naturels. Les villes ne doivent pas sacrifier leurs milieux naturels, mais les intégrer dans le développement immobilier pour engendrer des retombées économiques et des taxes foncières. »

Pour sa part, la deuxième table ronde sous le thème « Les enjeux de la concertation interprofessionnelle dans les projets de développement urbain » a suscité un vif débat entre les urbanistes et les biologistes, de même que les architectes paysagistes qui y ont participé. Les intervenants de la table ronde sont d'avis que la concertation interprofessionnelle doit commencer dès l'amorce des projets. Par ailleurs, les intervenants doivent associer les citoyens le plus tôt possible dans le processus.

L'implication importante des acteurs

Force est de constater que la fin de ces plénières a permis aux participants de constater que le défi de la nature en ville réside dans leurs actions de tous les jours. De plus, il faut réussir, en tant que professionnels et élus, à créer une dynamique interprofessionnelle qui permettrait une meilleure concertation entre les divers intervenants permettant ainsi une meilleure conservation des milieux naturels.

L'ABQ et l'OUQ croient fortement que la réalisation de ce congrès conjoint donne à leurs membres des pistes prometteuses pour la protection et à la préservation de la nature en ville, et ce, à toutes les étapes de planification et de réalisation de projets urbains.

Le CIQ remet une distinction à un urbaniste

M. Claude Beaulac, président de l'Ordre des urbanistes du Québec a remis à M. Bruno Bergeron, urbaniste, le Mérite du CIQ. M. Bergeron s'est vu offrir cette récompense pour son engagement personnel, pour son leadership et sa détermination, ce dernier sait faire rayonner le statut professionnel et contribue de façon remarquable à la diffusion des valeurs d'excellence et d'intégrité.

RAPPORT DU SYNDIC

Membres

M. Claude Lavoie, Syndic

M. Yves Gaillardetz, Syndic adjoint

Cher Président et confrère,

Au cours de la dernière année, le cabinet du Syndic a traité les dossiers suivants :

- Une plainte a été portée par le Syndic au Comité de discipline contre un membre qui a refusé, pendant plus d'un an, de rencontrer le Comité d'inspection professionnelle. L'audition a eu lieu et ce dossier est en délibéré par le Comité de discipline.
- Une plainte a été traitée contre une urbaniste qui aurait enfreint certaines dispositions des règlements de l'Ordre. La plainte a été rejetée et les plaignants ont porté la décision du Syndic en appel;
- Le Syndic a déposé un avis et une demande au Bureau afin que soient modifiés les règlements de l'Ordre dans le but de régir le cas où un urbaniste est condamné, par un tribunal civil, pour un acte relevant de sa pratique professionnelle. Le Code des Professions ne donne des pouvoirs aux Ordres que dans le cas d'une condamnation criminelle (article 45, 1^{er} alinéa).
- Le Syndic a également déposé un avis et une demande au Bureau afin que soit constitué un recueil des procédures pour toutes les instances de l'Ordre (étapes à suivre dans le cas de l'instruction d'un dossier, formulaire à expédier, délais à respecter, etc.).
- Des consultations ont eu lieu avec trois stagiaires pour une interprétation du règlement de déontologie, pour la rédaction d'un contrat de service avec un employeur et pour une question de conflit d'intérêts.
- À quatre reprises, des citoyens ont demandé des précisions sur des actes professionnels posés par des urbanistes et sur des situations de conflit d'intérêts potentiels. Aucune plainte officielle n'a découlée de ces consultations.
- Plusieurs consultations téléphoniques ont eu lieu avec des urbanistes qui requéraient l'interprétation du Syndic sur des règlements régissant la profession, en particulier le Code de déontologie et la notion de conflits d'intérêts.
- Une dizaine de consultations de citoyennes et de citoyens qui soumettaient un problème de relations avec un urbaniste ou qui demandaient une interprétation des règlements; aucune de ces consultations ne s'est traduite par une plainte officielle.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres

François Cyr, président

Danielle Cyr

Gaétan Demers

Gilles McNeil, à compter du 2 avril 2004

Gilles Paré

Marc Pilon, du 2 avril au 26 octobre 2004

Serge Vaugeois, à compter du 2 avril 2004

Rappel de l'article 1 du règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des urbanistes du Québec

« L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, livres et registres ainsi que sur les enquêtes, études et rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

Elle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, enquêtes, études et rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client. »

Sélection des dossiers de la programmation 2004-05

Un échantillon de 39 personnes a été choisi de façon aléatoire parmi les membres inscrits au tableau depuis entre 1995 et 2001 et qui n'avaient pas fait l'objet, précédemment, d'une inspection. Les 39 professionnels sélectionnés pour la programmation 2003-2004 proviennent de chacun des cinq principaux groupes d'emplois, répartis comme suit :

- 22 des villes et des municipalités régionales de comté;
- 11 des services professionnels;
- 2 des ministères gouvernementaux;
- 3 des organismes publics, para-publics et des institutions d'enseignement;
- 1 des secteurs commercial et industriel.

Travaux complétés en 2004-05

Au cours de l'année qui se termine, le comité s'est réuni à quatre reprises : les 5 juillet 2004, 24 septembre 2004, 29 octobre 2004 et 18 mars 2005.

Aucune demande d'enquête particulière ne nous a été faite. Le comité d'inspection professionnelle a informé le syndicat d'un cas d'infraction aux articles 114 et 192 du Code des professions, résultant du refus d'un membre de donner suite aux demandes d'informations nécessaires pour compléter ce dossier.

L'inspection professionnelle a été complétée à la satisfaction du comité dans 38 des 39 dossiers sélectionnés pour la programmation 2004-05. Un dossier est en attente d'informations complémentaires.

Rappel du contenu minimal du dossier d'inspection

Il est important de rappeler quels sont les documents qui font partie du dossier d'inspection professionnelle. Pour qu'un dossier puisse être jugé complet, il doit comporter les pièces suivantes :

- un questionnaire qui vous aura été transmis avec votre avis d'inspection et que vous aurez complété;
- une copie à jour de votre *curriculum vitae*; et
- un document rédigé (en totalité ou en partie) par vous, produit sous votre supervision ou votre gérance, ou dont vous avez évalué et/ou commenté le contenu.

Dans le cas de ce dernier document, certains membres ont, comme par les années passées, informé le Comité qu'ils n'ont pas produit de document «d'urbanisme» dans les deux dernières années de leur pratique ou que leurs sphères d'activités ne comportent plus de liens évidents avec l'urbanisme ou la mise en valeur du territoire. Nous comprenons qu'il peut en être ainsi. Toutefois, lorsque vous êtes invités à soumettre votre dossier pour fins d'inspection professionnelle, vous pouvez inclure les documents que vous jugez être les plus représentatifs du travail que vous effectuez. Ces derniers conviendront à notre analyse dans la mesure où ils auront été produits dans les deux dernières années de calendrier précédent l'avis d'inspection et qu'ils reflèteront fidèlement vos occupations professionnelles à l'époque de leur production.

Aussi, si un document transmis aux membres du Comité doit vous être retourné, vous n'avez qu'à nous le préciser dans votre note de transmission. Nous ne conserverons, en archives de votre dossier professionnel, que la référence des documents soumis pour notre analyse. Aucune copie de texte, de rapport ou autre document transmis ne sera produite, ce qui respectera votre relation professionnel / client.

Dans certains cas, le comité d'inspection professionnelle demandera une rencontre en milieu de travail avec un membre avant de fermer son dossier. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est pas utilisée dans tous les cas.

Remerciements

Les membres du comité tiennent à remercier les candidats qui se sont prêtés au processus d'inspection professionnelle en 2004-2005, qui ont donné suite à nos demandes d'informations additionnelles, et qui, ont fait preuve de patience lors du traitement de leur dossier.

RÉVISION DES PLAINTES

Membre

Gérard Lemelin

Claude Simard

Renée O'Dwyer, administratrice nommée

Nous vous informons que le comité de révision des plaintes a été inactif durant l'exercice qui se termine, et qu'à notre connaissance aucun rapport d'activités ne sera produit.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Membres

Me Jean-Guy Gilbert, président

Ernest Buteau,

André Christin,

Serge Côté,

Odette Michaud, Secrétaire

Nous vous informons que le Comité de discipline a reçu une plainte au cours de l'année 2004-2005 et aucune décision n'a encore été rendue.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Président
Robert Cooke

Un dossier a été déposé au Conseil d'arbitrage des comptes au cours de l'année 2004. Ce différend est présentement en médiation et donc soumis à la confidentialité.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA DÉONTOLOGIE

Membres

Pierre Lachapelle, président à compter du 26 août 2004

Richard Brunet,

Pierre Lachapelle, à compter du 3 avril 2004

Gilles Piché, à compter du 3 avril 2004

Daniel Pilon

En date du 23 septembre 2004, le Bureau a confié au Comité le mandat suivant:

RÉSOLUTION BUR.04.09.23.6.1.1

"En référence au Plan stratégique enjeu numéro 2, objectif 2.2 « faciliter la détermination par les membres des situations potentielles de conflit d'intérêt », les membres du Bureau élaborent le mandat du comité consultatif de déontologie comme suit :

- ♦ Identifier les principales situations de conflit d'intérêt ou de conflit de rôle pouvant impliquer les urbanistes ;
- ♦ Préciser l'interprétation des articles du Code de déontologie traitant de telles situations et suggérer, s'il y a lieu, des modifications au code ;
- ♦ Proposer des moyens d'information et de formation sur le Code de déontologie, de situations de conflit d'intérêt et de conflit de rôle."

Le Comité consultatif en déontologie s'est réuni à deux reprises au cours du présent exercice.

Dans la réalisation de son mandat, le Comité a contacté d'autres ordres professionnels du Québec et organisé une rencontre avec un représentant du Syndic du Barreau du Québec.

Le Comité a aussi formulé un avis écrit auprès d'un membre concernant une allégation de conflit d'intérêt.

COMITÉ DES ADMISSIONS

Membres

Pierre Blais, président

Jean Demers

Pierre S. Guertin

Michel Joly

Chantal Laliberté

Francine Leduc

Jacques Métivier

Danielle Pillette

Au cours de la dernière année, la composition du Comité des admissions s'est modifiée. M^{mes} Chantal Laliberté et Francine Leduc ainsi que M. Jean Demers ont remplacé Mme Cécile Demers ainsi que MM. Alain Bilodeau et Jacques Goudreau. Nous remercions cette dernière et ces derniers pour leur engagement au sein du Comité.

Le Comité des admissions s'est réuni à deux reprises, afin de préparer et de corriger l'examen. Le Comité a revu ou remplacé certaines questions afin de changer le contenu de l'examen par rapport au précédent et afin d'adapter les questions aux changements apportés aux différentes lois, règlements, politiques et documents officiels qui balisent notre pratique professionnelle. La séance d'examen a donné lieu à un taux élevé de réussite; 24 des 27 stagiaires ont ainsi mérité la note de passage à l'examen.

Une refonte complète de l'examen est envisagée pour l'automne 2005.

COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES DE DIPLÔME ET DE FORMATION

Membres

Iskandar Gabbour

Danielle Pilette

La reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation se pose majoritairement soit pour des diplômes québécois connexes à l'urbanisme, soit pour des diplômes obtenus à l'extérieur du Québec.

Le comité ne se réunit qu'ad hoc, quelques fois par année, quand des demandes d'étude de dossiers le justifient.

1. Opérations courantes

L'Ordre reçoit environ entre cinq (5) et dix (10) dossiers de demande par année. Le comité procède conformément aux dispositions du règlement pertinent; il achemine une recommandation écrite et signée au Bureau pour chaque dossier traité.

Compte tenu de l'offre de programmes universitaires en urbanisme pour l'accès à la formation manquante, le comité tend à recommander favorablement uniquement les dossiers correspondant au mieux aux objectifs de la formation universitaire en urbanisme et en comportant toutes les composantes jugées essentielles.

2. Application du principe de l'équité dans le traitement

Comparativement à d'autres Ordres, même de petite taille, notre Ordre éprouve peu de problèmes et est soumis à peu de pressions en raison du faible nombre annuel de demandes et de l'opportunité du contenu de l'article 6 de notre règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation qui précise les dix-neuf (19) matières que les études doivent couvrir, sans que chaque matière fasse obligatoirement l'objet d'un cours distinct. Quand notre comité estime que ces matières n'ont pas donné lieu à l'acquisition des connaissances requises ni par les études ni par d'autres formations, il ne recommande pas l'équivalence. Le candidat peut alors s'inscrire à un programme d'études accrédité par l'Ordre. L'institution universitaire pourra reconnaître, le cas échéant, l'équivalent de certains des cours de son programme et émettra le diplôme. Malgré sa relative petite taille, notre Ordre bénéficie aussi de la diversité de l'offre de programmes reconnus quant aux niveaux de formation (baccalauréat et maîtrise), à la desserte de la métropole et de la capitale et enfin à la programmation offerte en français et en anglais (McGill). Dans tous les cas, le candidat détenteur d'un diplôme obtenu hors Québec sera soumis au stage et à l'examen de l'Ordre, qui s'appliquent à toutes les candidatures indépendamment du lieu d'obtention du diplôme. Cette situation égalitaire nous évite le fardeau de la preuve de non-discrimination.

3. Problématique générale de l'accès aux professions réglementées, en particulier pour les personnes immigrantes

En 2004-2005, comme au cours des dernières années, la part la plus importante des énergies du Comité a été consacrée à l'examen des fondements et de notre processus de reconnaissance des acquis, surtout quant à son équité et son accessibilité pour les personnes du Québec, du Canada et les personnes immigrantes. Avec le Conseil interprofessionnel, nous avons participé à des journées thématiques sur la reconnaissance des acquis et avons contribué à des forum et à la production de documents à l'intention des gouvernements canadien et québécois pour favoriser la connaissance et la diffusion des mécanismes d'accès aux professions réglementées, dont l'urbanisme. Ce travail qui vise la transparence des critères d'accès aux professions revêt une importance stratégique en période d'anxiété sociale à propos du transfert intergénérationnel et de la relève, comme c'est le cas actuellement.

Il apparaît vraisemblable que le Ministre responsable du système professionnel exigera prochainement de tous les Ordres professionnels que leur rapport annuel comporte un bilan détaillé des demandes de reconnaissance reçues, de leur objet (diplôme ou formation), de la provenance géographique et institutionnelle des candidatures, du tarif et des délais exigés et des décisions rendues. Notre comité entreprend dès maintenant une systématisation de la compilation de ces nouvelles données afin que le prochain rapport annuel de l'Ordre des urbanistes devance les exigences ministérielles concernant le traitement des nouvelles demandes de reconnaissance.

COMITÉ DE LA FORMATION DES URBANISTES

Membres :

Bruno Bergeron, président

Michel Barcelo

Claude Dubé

Jean-François Noël, (Min. de l'Éducation du Québec)

Formé en vertu d'un règlement du gouvernement du Québec, le Comité de la formation des urbanistes réunit messieurs Michel Barcelo et Claude Dubé, nommés par la Conférence des recteurs et des principaux d'universités du Québec (CREPUQ), monsieur Jean-François Noël et madame Isabelle Lejeune, membre substitut, nommés par le ministre de l'Éducation du Québec, monsieur Claude Beaulac, président de l'Ordre et monsieur Bruno Bergeron, président du Comité, représentant nommé par le Bureau.

Le Comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes et de recommander au bureau toute action favorisant une meilleure adéquation entre la formation universitaire et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'urbaniste.

En début d'année, le président du comité a été invité à participer à la réunion de l'APÉRAU qui se tenait, à Montréal, le 28 mai. Au cours de cette rencontre, ont été abordées l'évaluation des formations universitaires, la formation continue des urbanistes et l'organisation de la journée mondiale de l'urbanisme (8 novembre 2004).

Au cours de leur rencontre, les représentants du Comité de la formation des urbanistes ont eu l'occasion d'échanger avec monsieur Claude Beaulac sur les actions du Plan stratégique de l'Ordre des urbanistes du Québec, qui touchent, plus particulièrement, le mandat du Comité. Au chapitre de l'admission, les participants ont été informés de l'adoption récente par le Bureau du nouveau règlement sur l'équivalence des stages qui permettra aux candidats de faire reconnaître leurs expériences professionnelles pertinentes sans les soustraire, toutefois, à l'obligation d'être interrogés sur le cadre législatif québécois, en matière d'aménagement et d'urbanisme. Le projet de stage rémunéré obligatoire et crédité qui avait été proposé par le Bureau est actuellement en suspens, vu l'absence des ressources financières et humaines qu'il réclame. Les participants ont reconnu la lourdeur effective de la tâche à accomplir pour mettre un tel projet en oeuvre. Le projet de cours d'initiation à la pratique professionnelle est lui aussi en suspens, faute de ressources. Quant à la révision et l'amélioration des processus d'évaluation des programmes universitaires, monsieur Beaulac a rassuré les participants en les informant des liens constants qu'il entretient avec l'Institut canadien des urbanistes et l'American Planners. Le projet d'établissement d'un canal de communication avec les étudiants a vu le jour et est actuellement actif.

Finalement, les membres ont abordé un sujet de préoccupation portant sur la faible homogénéité du contenu, dans la production des outils de planification et de contrôle en urbanisme, par les praticiens de l'urbanisme en lien avec la protection du public. Les participants ont relevé que l'évolution de la pratique semble engendrer un décloisonnement des outils traditionnels sur lequel l'Ordre a peu d'emprise.

Nous profitons de l'occasion pour adresser nos sincères remerciements aux membres du Comité et au personnel de l'Ordre pour leur soutien.

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Membres

Bernard McCann, président
Pascal Bélanger-Surprenant
Marie-Claude Besner
Claude Gauthier
Christine Racine
Sylvie Tanguay

Suite à l'adoption de la « Politique de formation continue » par le Bureau, le 31 mars 2000, le comité de formation continue doit :

1. Élaborer le programme de formation continue;
2. Réévaluer périodiquement la politique et le programme;
3. Collaborer avec les autres comités de l'Ordre;
4. Négocier et préparer les ententes de partenariat.

Au cours de l'année 2004-2005, le comité s'est réuni à cinq reprises, soit :

1. Le lundi 3 mai 2004;
2. Le lundi 7 juin 2004;
3. Le lundi 13 septembre 2004;
4. Le lundi 15 novembre 2004;
5. Le lundi 14 mars 2005.

Au cours de l'année, le comité a élaboré un programme de formation continue contenant neuf activités de formation :

1. « Présentations visuelles réussies », le 22 avril 2004 à Montréal;
2. « La vision stratégique de développement culturel, économique, environnemental et social », le 20 mai 2004, à Québec;
3. « La déontologie et le système professionnel : règles d'éthique pour les urbanistes », le 15 juin 2004 à Montréal;
4. « Rédaction réglementaire appliquée à l'urbanisme », le 8 octobre 2004, à Montréal;
5. « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme », le 22 octobre 2004, à Montréal;
6. « Autres lois et règlements régissant l'urbanisme », le 23 octobre 2004, à Montréal;
7. « Nouveautés législatives et jurisprudentielles », le 26 novembre 2004, à Montréal et, le 28 janvier 2005 à Montréal;
8. « Le droit québécois de l'urbanisme discrétionnaire », le 3 février 2005 à Montréal;
9. « La protection et une mise en valeur du paysage », le 16 mars 2005, à Montréal et le 22 mars 2005 à Québec.

De plus, l'entente conclue avec la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (C.O.M.A.Q.) a été reconduite et est alors entrée dans sa quatrième année d'opération. Celle-ci a permis d'offrir aux membres, trois formations particulières à des tarifs spéciaux :

1. « Le plan d'urbanisme : un outil de gestion », le 22 avril 2004, à Montréal;
2. « Assurer la convivialité des rues urbaines », le 13 mai 2004, à Saint-Hyacinthe;
3. « Le nouveau régime de protection du territoire et des activités agricoles », le 17 septembre 2004 à Longueuil.

L'entente avec la C.O.M.A.Q. a aussi permis à nombre d'urbanistes de suivre d'autres formations plus spécialisées à tarifs réduits. Enfin, le comité a de plus poursuivi sa collaboration avec la corporation en vue d'élaborer un programme et des cours de formation particuliers en 2005.

L'entente signée avec l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec (A.U.A.M.Q.) a quant à elle permis à des membres de l'Ordre de s'inscrire à une activité intitulée : « Les projets urbains : le rôle des municipalités et des professionnels en urbanisme », les 6 et 7 mai 2004, à Montréal.

L'entente signée avec l'Association québécoise du transport et des routes (A.Q.T.R.) a permis d'offrir les activités suivantes :

1. « Carrefour giratoire 1 : comprendre le concept », les 7 avril, 29 septembre et 27 octobre 2004 à Québec et les 22 septembre, 13 octobre 2004 et 16 mars 2005 à Montréal;
2. « Carrefour giratoire 2 : concevoir un carrefour giratoire », les 29-30 novembre, 07-08 décembre 2004 et 23-24 février 2005 à Montréal, les 15-16 décembre 2004 et 9-10 mars 2005 à Québec, et les 25-26 novembre à Sherbrooke;
3. « Les grands acteurs de toutes les sphères du transport du Québec », le 10 septembre à Montréal;
4. « Colloque sur l'aménagement des abords de routes », le 11 novembre 2004 à Québec;
5. « Colloque Bus Rapid Transit : Technologies du transport en commun rapide, propre et efficace », le 9 décembre 2004 à Montréal;
6. « Colloque Quelles villes voulons-nous ? Les transports : des priorités à établir, des consensus à construire », le 17 février 2005 à Montréal;
7. « Colloque Le vélo au cœur de la ville », le 23 mars 2005 à Montréal;
8. « Les enjeux des transports de l'AMT », le 9 juin 2004.

L'Ordre a finalement conclu une entente de formation avec l'Association des aménagistes régionaux du Québec, laquelle permet aux membres de s'inscrire à des activités tenues par l'AARQ, tel que leur congrès annuel.

Le comité a maintenu et mis à jour régulièrement, sur le site Internet de l'Ordre, au cours de l'année, un calendrier des activités de formation continue, lequel expose tous les cours, conférences, colloques et congrès reconnus par le comité comme étant de la formation continue. Ce calendrier comprend toutes les formations offertes par l'Ordre et ses partenaires, ainsi que certaines autres formations jugées intéressantes pour les urbanistes. On retrouve le calendrier à l'adresse Internet suivante : <http://www.ouq.qc.ca/Pages/Calendrier.htm>

Le comité a poursuivi sa collaboration avec l'Institut canadien des urbanistes, laquelle collaboration vise à instaurer à long terme des modalités de formation continue obligatoire. Dans ce cadre, il a préparé une consultation des membres qui aura lieu en 2005.

COMITÉ URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EMPLOI

Membres :

France Levert, présidente
Huguette Béland
Robert Chicoine
Sylvain Ducas

Dominic Duford
Pierre Rochon
Yvan Rompré
Seraya Speer
Marie-Odile Trépanier

Dans la foulée du portrait de la pratique dressée, le Comité a entamé un nouveau mandat au début de 2004 ayant pour but de développer un outil de promotion de la profession auprès des employeurs. Les objectifs spécifiques et le produit visé sont les suivants :

Objectifs :

- ✓ Élaborer un outil efficace de promotion de la profession auprès des employeurs mais également utilisable dans divers contextes, notamment auprès des étudiants.
- ✓ Produit visant à faire comprendre de façon simple la contribution des urbanistes dans divers milieux de travail.

Produit visé :

- ✓ Caractéristiques recherchées : polyvalence, simplicité et adaptabilité à différents usages.
- ✓ Forme privilégiée : familles de produits complémentaires mais en débutant avec une pochette englobant une fiche générale sur la profession et une série de fiches plus spécifiques par domaine.
- ✓ Utilisation du produit : la formule pochette et fiches adaptables à divers événements et employeurs, permettant aussi un enrichissement graduel du contenu : nouvelles fiches, nouvelles catégories de fiches.
- ✓ Diffusion et support de l'information : papier et support électronique : présentations powerpoint, CD ROM, site Internet.

Pour assumer ce mandat, trois nouveaux membres se sont joints au Comité afin de renouveler la représentation des divers secteurs d'emplois. Il s'agit de Mme Marie-Odile Trépanier, de l'Université de Montréal, Seraya Speer, étudiante, et Robert Chicoine du secteur privé (en remplacement du Marc Perreault)

Le Comité s'est réuni à plusieurs reprises en 2004 et 2005 afin de préciser son mandat, les étapes à franchir et de travailler sur le produit visé. Une fiche générale sur la profession ainsi que des fiches spécifiques à sept (7) domaines différents ont été élaborées :

- | | |
|------------------------------|---------------------------------------|
| ○ Aménagement du territoire | ○ Loisirs, tourisme et culture |
| ○ Habitation et cadre de vie | ○ Ressources naturelles/énergie |
| ○ Transport | ○ Environnement/développement durable |
| ○ Patrimoine | |

Chacune de ces fiches présente une description générale du domaine, les interventions et habilités professionnelles de l'urbaniste qui y sont propres, les employeurs potentiels ainsi que des mises en situation. À ce moment-ci, le développement d'un concept graphique et des textes complets et vulgarisés sont visés pour le début de l'automne 2005.

RAPPORT DE LA DÉLÉGUÉE AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Déléguee

Danielle Pilette

À l'automne 2004, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a marqué le 30^e anniversaire du Code des professions par la tenue d'un Colloque d'une durée de deux jours autour de plusieurs thèmes fondateurs d'une nouvelle réflexion et d'actions prochaines du monde professionnel.

Trois thèmes centraux ont été dégagés.

1-Protection du public au XXI^e siècle

À cet égard, un consensus a été établi en faveur de la responsabilisation du citoyen par exemple en matière de vérification de l'appartenance de la personne consultée à son Ordre professionnel, en matière de consentement éclairé, etc...

De plus, des avenues légales permettent maintenant l'intervention plus rapide des Ordres professionnels par des radiations provisoires dans les cas où la protection du public est menacée par des professionnels aux comportements extrêmes ou défaillants à cause entre autres de leur état de santé physique ou mentale.

2-Rôle central des institutions d'enseignement dans le développement et la transmission des savoirs professionnels

Les savoirs professionnels, même s'ils comportent une part de traditions locales et d'adaptations régionales, font de plus en plus l'objet d'ententes internationales de reconnaissance de façon à favoriser leur accessibilité, la mobilité des personnes professionnelles et la qualité des formations et des pratiques. Dans ce contexte, l'accréditation des programmes de formation, soit initiale, soit continue, ouvre de grandes possibilités d'exportations de nos savoirs professionnels et de rayonnement à l'étranger.

3-Identité et valeurs professionnelles

Dans des modes d'organisation du travail qui privilégient d'abord souvent la polyvalence à cause de la taille restreinte des marchés locaux, comment évaluer objectivement et surtout valoriser l'apport des professionnels à la qualité des services rendus ? Surtout que le paradigme du « consumérisme » tend depuis nombre d'années à restreindre l'application de la notion de qualité à la seule mesure de la satisfaction de la clientèle...

Les phénomènes de mondialisation des marchés et de déréglementation ouvrent maintenant un important espace à l'exercice du « jugement professionnel ». Le professionnalisme devient une dimension fondamentale d'abord de la notion de service et aussi de la notion de « sécurité » du service. Dans cette perspective, la sécurité est assurée par la garantie des valeurs partagées par les professionnels, par l'appartenance symbolique à une même communauté et par le rattachement aux mêmes principes et aux mêmes processus d'intervention.

Ces réflexions thématiques, dégagées du colloque de novembre 2004, se poursuivent très concrètement dans la définition de normes d'éthique par exemple pour la construction de l'exercice professionnel multidisciplinaire. Le cas de figure pharmaciens/médecins illustre d'une part que rien n'est simple sous l'angle de la légitimité des intérêts et d'autre part l'universalité des problèmes et des modes de solution, du moins dans les sociétés occidentales.

Tout récemment, le CIQ a rencontré le nouveau Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, monsieur Yvon Marcoux, qui s'est montré déterminé à doter le système professionnel de moyens plus conséquents pour contrer les usurpations de titres professionnels.

L'automne 2005 marquera plus particulièrement le 40^e anniversaire de la mise en place du système professionnel. Des événements sont prévus pour souligner le rôle des professions dans la gouvernance et comme agents et promoteurs du changement social.

RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE L'OUQ SUR LE COMITÉ INTERNATIONAL DE L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Représentant

Richard Dion

Nous vous informons que le comité international de l'Institut canadien des urbanistes a été inactif durant l'exercice qui se termine, et qu'à notre connaissance aucun rapport d'activités ne sera produit.

COMITÉ « KID'S GUIDE »

Membres et collaborateurs:

Catherine Vachon, présidente
Claude Beaulac, président de l'OUQ
Daniel Legault
Sylvain Thériault
Nicolas Cardone
François Goulet

Sylvain Ducas
Marie-Pascale Lalonde
Pierre Pauzé
André Frenet
Mélanie Roy
Étienne Cormier, graphiste

Pour le comité « *Kid's Guide* », l'année 2004-2005 a été d'une part consacrée à l'adaptation du guide réalisé par l'Institut canadien des urbanistes au programme scolaire québécois. Ce nouveau guide, qui sera terminé prochainement, aura pour titre « Les urbanistes en herbe » et sera disponible sur Internet pour quiconque souhaiterait expérimenter les activités qu'il contient. Une campagne d'information accompagnera le lancement du guide qui devrait se faire à l'automne 2005.

D'autre part, une alliance fructueuse a été conclue au cours de l'année avec le *programme de soutien à l'école montréalaise* et le *centre canadien d'architecture (CCA)*. Cette alliance a mené à la création du projet « *Voir la ville avec des yeux neufs* » s'adressant aux écoles primaires de l'île de Montréal situées en milieu défavorisé. Ce projet avait pour objectif de sensibiliser les jeunes aux différentes perceptions que chacun peut avoir de la ville, en particulier du centre-ville, et les initier aux impacts et conflits que peuvent créer l'implantation de grands projets d'architecture ou d'ingénierie.

Dans le cadre de ce projet, auquel 10 classes de troisième cycle de 8 écoles différentes ont participé, les élèves ont effectué une visite au CCA au cours du mois de janvier 2005. Au cours de cette visite, les élèves ont pu voir l'exposition « *Les années 60 : Montréal voit grand* » et ont eu à réaliser une carte mentale du centre-ville de Montréal. Par la suite, des urbanistes ont effectué des visites dans les classes participantes afin de les initier à certains concepts de l'urbanisme. Plus particulièrement, les urbanistes ont abordé les concepts des fonctions urbaines, du processus de formation d'une ville et de la notion de centre-ville. Finalement, les élèves sont retournés au CCA afin de participer à une activité organisée autour de trois maquettes du centre-ville représentant les projets de la Place Ville-Marie, du Complexe Desjardins et de Radio-Canada.

Ce projet a connu un franc succès auprès de tous les participants. C'est pourquoi, le CCA et le *programme de soutien à l'école montréalaise* ont récemment demandé au comité « *Kid's Guide* » de participer à un nouveau projet qui aura lieu au printemps 2006. Ce nouveau projet aura pour titre « Sensations urbaines ». Les objectifs de ce projet sont, d'une part, de sensibiliser les jeunes aux différentes perceptions que chacun peut avoir de la ville, des nombreuses impressions que l'on peut ressentir en visitant ses quartiers; et, d'autre part, de les initier aux impacts qu'ont les décisions qui sont prises concernant son aménagement. Dans le cadre de ce projet, l'Ordre des urbanistes du Québec sera chargé d'organiser une visite de différents lieux de la ville de Montréal afin d'expérimenter dans l'espace réel toutes les observations sensorielles qui auront été réalisées auparavant avec les élèves lors d'une visite de l'exposition « *Sensations urbaines* » du CCA et lors d'une présentation en classe, par un guide du CCA, d'une trousse d'expérimentation visant à sensibiliser les élèves aux perceptions que l'on peut avoir dans la ville et à l'impact des variations de ces facteurs sur l'impression que procure un lieu.

CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS

Président

David Belque

Au cours de la dernière année, le Conseil du paysage québécois a poursuivi ses efforts de réseautage des intervenants régionaux et professionnels qui s'intéressent à la protection et à la mise en valeur du paysage.

Au cours de l'année, d'autres fiches paysage illustrant des démarches exemplaires se sont ajoutées au Guide du paysage. Plus de 30 fiches paysage sont maintenant disponibles sur le site web <http://www.paysage.qc.ca/guide/index.html>.

En mars 2005, une formation conjointe de l'OUQ et du Conseil, à Montréal et à Québec, a permis à une cinquantaine de participants de se familiariser avec l'approche préconisée dans ce guide.

Le Conseil a également présenté des conférences dans le cadre de deux activités, soit le Forum agricole de la Ville de Québec et le Forum du Comité du patrimoine paysager estrien. Le mémoire du Conseil sur le projet de Plan de développement durable du Québec a fait ressortir l'importance d'inclure la notion de paysage dans ce plan.

Conscient de l'importance des initiatives de réflexion amorcées dans plusieurs régions du Québec, le Conseil souhaite accroître son appui aux divers groupes et planifie actuellement un forum qui permettrait de partager sur les expériences québécoises afin de dégager les approches les plus prometteuses.

Ordre des urbanistes du Québec

États financiers au 31 mars 2005

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Revenus et dépenses	3
Évolution des surplus	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 - 7

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2005 et les états des revenus et dépenses et de l'évolution des surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Longueuil
Le 21 avril 2005

Ordre des urbanistes du Québec

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

		2005	2004
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Cotisations - membres	268 000	256 161	248 058
Cotisations - stagiaires		12 034	10 356
Subventions - ministère des Affaires municipales	10 000	10 000	10 000
Opérations	90 160	126 314	70 919
Congrès		55 314	49 873
Intérêts	3 000	2 944	4 379
Adhésions		2 691	893
	<u>371 160</u>	<u>465 458</u>	<u>394 478</u>
Dépenses			
Salaires et charges sociales	150 450	152 972	141 913
Transport et communications	45 950	80 952	47 825
Services professionnels	59 025	58 051	55 262
Fournitures et impression	34 150	25 055	20 710
Charges locatives	35 000	39 398	32 517
Frais de représentation	9 000	7 807	5 778
Opérations	27 815	32 098	29 612
Congrès		38 653	59 796
Amortissement des immobilisations	6 500	5 154	6 756
	<u>367 890</u>	<u>440 140</u>	<u>400 169</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>3 270</u>	<u>25 318</u>	<u>(5 691)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec
Évolution des surplus
 de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005			2004
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	20 950	84 178	105 128	110 819
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(5 154)	30 472	25 318	(5 691)
Solde à la fin	15 796	114 650	130 446	105 128

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Bilan

au 31 mars 2005

	2005	2004
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		2 220
Encaisse		
Dépôts à terme, 1,00 % à 1,85 % (1,00 % à 1,35 % en 2004), échéant à différentes dates jusqu'en mars 2006	200 000	275 000
Débiteurs	34 244	1 518
Frais payés d'avance	1 123	650
	<u>235 367</u>	<u>279 388</u>
Immobilisations (note 3)	15 796	20 950
Dépôt, au coût		3 000
	<u>251 163</u>	<u>303 338</u>
PASSIF		
Passif à court terme	15 885	
Découvert bancaire	29 162	32 659
Comptes fournisseurs et charges à payer	75 670	165 551
Cotisations perçues par anticipation	<u>120 717</u>	<u>198 210</u>
SURPLUS		
Investis en immobilisations	15 796	20 950
Non affectés	<u>114 650</u>	<u>84 178</u>
	<u>130 446</u>	<u>105 128</u>
	<u>251 163</u>	<u>303 338</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre des urbanistes du Québec est constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (L.R.Q., C-26). L'Ordre fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Revenus de cotisation

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation ou revenus reportés au passif du bilan.

Constatation des revenus de subvention

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels qui suivent :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %

Ordre des urbanistes du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2005

3 - IMMOBILISATIONS

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	50 869	40 910	9 959
Équipement informatique	84 461	78 624	5 837
Améliorations locatives	8 849	8 849	
	<u>144 179</u>	<u>128 383</u>	<u>15 796</u>

	2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	50 869	38 421	12 448
Équipement informatique	84 461	75 959	8 502
Améliorations locatives	8 849	8 849	
	<u>144 179</u>	<u>123 229</u>	<u>20 950</u>

4 - OUVERTURE DE CRÉDIT

Des dépôts à terme sont affectés à la garantie de l'ouverture de crédit bancaire, d'un montant maximum autorisé de 20 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel plus 1 % et qui est renouvelable annuellement.

5 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les dépôts à terme, les débiteurs, le découvert bancaire et les comptes fournisseurs et charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

6 - ENGAGEMENT

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant le 31 mars 2006, à verser une somme de 34 500 \$ pour des locaux.

7 - ÉVENTUALITÉ

L'Ordre fait l'objet d'une réclamation de 299 000 \$ de la part d'une ex-employée. L'Ordre conteste le bien-fondé de cette réclamation. Il est présentement impossible de déterminer l'issue de ce litige.

8 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités de fonctionnement, de financement et d'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

3

	Administration	Admission	Vie démocratique	Congrès	Formation continue	Communication et information	Syndic	Contrôle de la pratique professionnelle Inspection	Site Web	Relations, organismes et comités	Golf	Budget	2005 Réel	200. Réel
Revenus														
Cotisations - membres	255 741	420										258 000	256 161	248 058
Cotisations - stagiaires		12 034											12 034	10 356
Subventions														
Ministère des Affaires municipales	10 000													
Opérations	972	9 522			76 710	22 697					16 413	10 000	10 000	10 000
Congrès	2 844			55 314								90 160	126 314	70 919
Intérêts	2 691											3 000	55 314	49 873
Adhésions													2 944	4 379
	272 348	21 976		55 314	76 710	22 697					16 413	371 160	2 691	893
Dépenses														
Salaires et charges sociales	152 972	2 264	18 471		38 453	10 709	1 508	2 280				150 450	152 972	141 913
Transport et communications	7 267				11 654	9 249	4 951			2 554		45 960	80 952	47 825
Services professionnels	29 643	456				9 892						59 025	58 051	55 262
Fournitures et impression	14 707		2 396									34 150	25 055	20 710
Charges locatives	37 002		7 807									35 000	39 398	32 517
Frais de représentation			2 975						1 399		16 080	9 000	7 807	5 778
Opérations	9 686			38 653		1 958						27 815	32 098	29 612
Congrès													38 653	59 796
Amortissement des immobilisations	5 154											6 500	5 154	6 756
	256 431	2 720	31 649	38 653	50 107	31 808	6 459	2 280	1 399	2 554	16 080	367 890	440 140	400 169
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	15 917	19 256	(31 649)	16 661	26 603	(9 111)	(6 459)	(2 280)	(1 399)	(2 554)	333	3 270	25 318	(5 691)

